Le député LREM Mustapha Laabid condamné à 6 mois de prison avec sursis et 3 ans d'inéligibilité pour abus de confiance

06/08/2019 à 18h38

Mustapha Laabid, député LREM, était poursuivi pour abus de confiance.
Il a été condamné à :
– 6 mois de prison avec sursis
– 3 ans d'inéligibilité
– 10 000€ d'amende

Le nouveau monde d'@EmmanuelMacron est formidable et il nous réserve encore de belles surprises … ! pic.twitter.com/niEdQJhdcb

– Tancrède (@Tancrede_Crptrs) August 6, 2019

L'élu aurait utilisé les fonds de son association pour des repas dans des restaurants, des frais d'hôtels ou encore des achats personnels.

Il paie pour avoir utilisé de l'argent de l'association qu'il présidait à des fins personnelles. Le député LREM d'Ille-et-

Vilaine Mustapha Laabid a été condamné ce mardi par le tribunal correctionnel de Rennes à six mois de prison avec sursis, trois ans d'inéligibilité, et 10 000 € d'amende pour abus de confiance.

Les faits reprochés à l'élu couvrent la période de 2015 à décembre 2017 . Mustapha Laabid, qui a été élu à l'Assemblée nationale en juin 2017, est soupçonné d'avoir dépensé pour des raisons personnelles 21 930 € appartenant au collectif Intermed, dont il était le président. Sur cette somme, 15 000 € auraient concerné uniquement des frais de bouche, comme des achats alimentaires et des factures de restaurant.

Le Parisien